



**HAL**  
open science

## **Autocélébration, mémoire et histoire des notables des cités des Gaules**

Laurent Lamoine

► **To cite this version:**

Laurent Lamoine. Autocélébration, mémoire et histoire des notables des cités des Gaules. Autocélébration des élites locales dans le monde romain. Contexte, textes, images (IIe s. av. J.-C. - IIIe s. ap. J.-C.), Mireille Cébeillac-Gervasoni; Laurent Lamoine; Frédéric Trément, Nov 2003, Clermont-Ferrand, France. pp.443-462. <hal-04108472>

**HAL Id: hal-04108472**

**<https://hal.science/hal-04108472v1>**

Submitted on 27 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# AUTO CÉLÉBRATION DES ÉLITES LOCALES DANS LE MONDE ROMAIN

CONTEXTE, TEXTES, IMAGES

(II<sup>e</sup> s. av. J.-C. - III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

Textes réunis par

Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI,

Laurent LAMOINE et Frédéric TRÉMENT

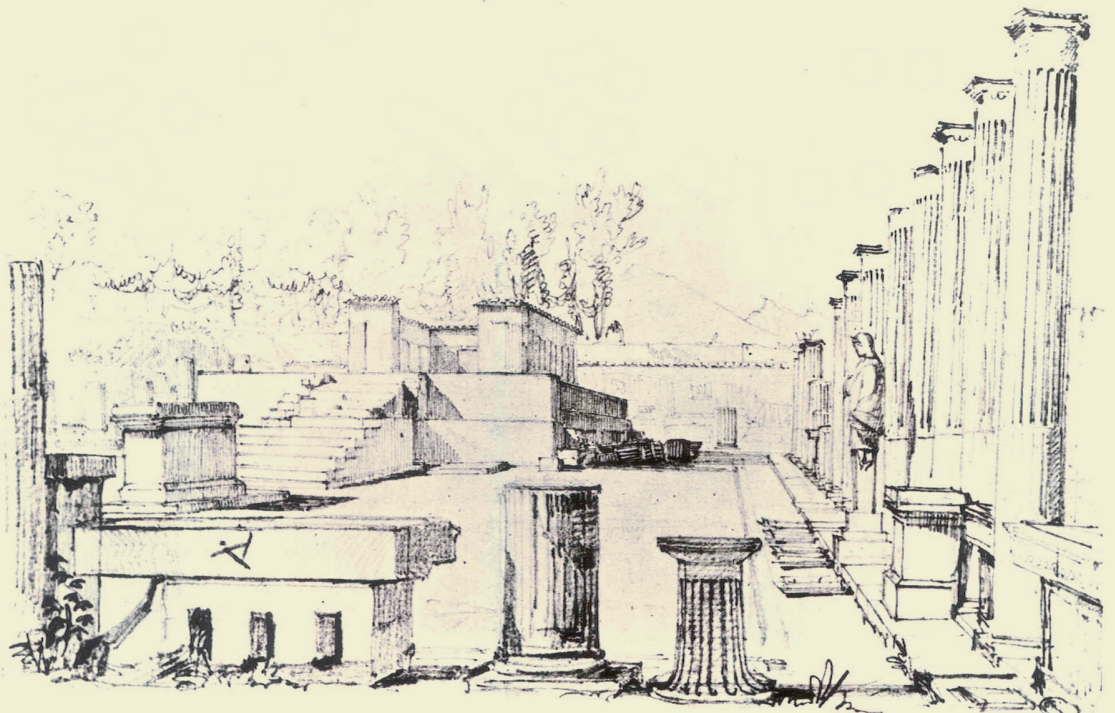




Illustration de couverture

Félix-Emmanuel CALLET, Le Forum de Pompéi : vue du temple d'Apollon (1823)

Encre de Chine et aquarelle sur papier

Collection de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts

(avec l'autorisation gracieuse de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Paris)

COLLECTION ERGA  
7



**AUTOCELÉBRATION  
DES ÉLITES LOCALES  
DANS LE MONDE ROMAIN**

Le colloque

« AUTOCÉLÉBRATION DES ÉLITES LOCALES DANS LE MONDE ROMAIN.  
CONTEXTES, IMAGES, TEXTES (II<sup>e</sup> s. av. J.-C. / III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) »

s'est tenu à Clermont-Ferrand du 21 au 23 novembre 2003.

Il a été organisé par Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI (U.M.R. 8585 du C.N.R.S.), Laurent LAMOINE et Frédéric TRÉMENT (Centre de Recherches sur les Civilisations Antiques de l'Université Blaise-Pascal), en collaboration avec l'École française de Rome.

Il a bénéficié de subventions du Ministère de la Recherche, de la Ville de Clermont-Ferrand, de Clermont-Communauté et du Conseil régional d'Auvergne.

© - C.R.C.A.  
ISSN 1621-2835  
ISBN 2-84516-271-5



Presses Universitaires Blaise Pascal

Presses Universitaires Blaise-Pascal  
Maison de la Recherche – 4 rue Ledru  
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. 04 73 34 68 07 / Fax 04 73 34 68 12

# AUTOCELÉBRATION DES ÉLITES LOCALES DANS LE MONDE ROMAIN

*CONTEXTES, IMAGES, TEXTES*  
(II<sup>e</sup> s. av. J.-C. / III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

Textes réunis par  
Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI,  
Laurent LAMOINE et Frédéric TRÉMENT

LAURENT LAMOINE

## AUTOCÉLÉBRATION, MÉMOIRE ET HISTOIRE DES NOTABLES DES CITÉS DES GAULES

Et autour d'Alésia, ses exploits furent tels qu'il eût à peine à un homme de les tenter, et à personne, pour ainsi dire, de les mener à bonne fin, sinon à un dieu.

Velleius Paterculus<sup>1</sup>

Cette remarque de l'historien d'époque tibérienne, Velleius Paterculus, montre à quel point la campagne de Jules César en Gaule Chevelue de l'année 52 av. J.-C., « l'année terrible » comme l'appelle Christian Goudineau<sup>2</sup>, et la victoire sur le chef arverne Vercingétorix étaient inscrites dans la mémoire collective des Romains et sans doute aussi des sujets de l'Empire. Cette mémoire d'Alésia était combinée bien entendu à la légende globale de César, forgée par le « grand homme »<sup>3</sup> lui-même et son entourage jusqu'à son assassinat des ides de mars 44 av. J.-C., et amplifiée par sa déification décrétée par son héritier, Auguste. Dans les lignes qui vont suivre, nous donnerons au mot mémoire, de manière restrictive, le sens de mémoire collective, de conservation d'un passé, authentique ou recomposé, qui concerne une communauté qui dépasse la famille mais où cette dernière représente malgré tout un pivot dans le processus d'élaboration et de conservation de cette mémoire communautaire. En 1973, Joël Le Gall et ses collaborateurs, en rassemblant les témoignages littéraires antiques et médiévaux sur Alésia, avaient bien mis en évidence le statut de lieu de mémoire du site aux époques anciennes, même si, au cours du haut Moyen Âge, le souvenir de sainte Reine d'Alise avait concurrencé celui du roi arverne, souvenir retrouvé cependant au bas Moyen Âge, et bien au-delà du Mont Auxois, comme le prouve la lecture de la chronique

<sup>1</sup> VELLEIUS PATERCULUS, *Histoire romaine*, II, 47, 1 (J. HELLEGOUARC'H, Paris, 1982) : *Circa Alesiam uero tantae res gestae, quantas audere uix hominis, perficere paene nullius nisi dei fuerit.*

<sup>2</sup> Chr. GOUDINEAU, *L'Année terrible, Regard sur la Gaule*, Paris, 1998, p. 165 : titre repris à Victor Hugo qui l'a employé pour l'année 1870.

<sup>3</sup> Y. LE BOHEC, *César*, Paris, 1994, p. 3.

florentine de Giovanni Villani vers 1330 qui mentionne le site d'Alésia comme haut lieu césarien<sup>4</sup>. Depuis la célèbre série d'ouvrages consacrés aux « lieux de mémoire » de la France contemporaine, publiés sous la houlette de Pierre Nora dans les années 1980-90, la pertinence de cette notion, en tant que thème de recherche, n'est plus à présenter, ni à justifier. Rappelons que, d'après Pierre Nora, un « lieu de mémoire » est une

unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique d'une quelconque communauté<sup>5</sup>.

Ce type d'investigation n'a pas laissé indifférents les historiens de l'Antiquité grecque et romaine, même si les documents ne se laissent pas analyser aussi aisément que ceux des autres périodes de l'histoire<sup>6</sup>.

L'inscription d'Alésia<sup>7</sup> qui commémore, dans un contexte funéraire, le don d'un portique au dieu Moritgascus par Tibérius Claudius Professus Niger, magistrat chez les Éduens et les Lingons, et sa famille, pourrait constituer un témoignage, sous le Haut-Empire, de l'utilisation de lieux de mémoire chez les Mandubiens par une famille de l'élite dirigeante des cités des Éduens et des Lingons pour s'autocélébrer. On peut déterminer au moins deux « lieux de mémoire » : Alésia et le dieu Moritgascus, qui renvoient à la Guerre des Gaules, à la fois événement authentique et récit de César. Alésia serait ainsi, dès l'Antiquité, un lieu de mémoire gaulois, statut que l'époque contemporaine a magnifié bien entendu dans le contexte de l'essor de l'histoire nationale<sup>8</sup>.

## L'inscription de Tibérius Claudius Professus Niger

### *Présentation du document*

L'inscription d'Alésia (CIL, XIII, 2873) fut découverte en décembre 1652 dans le cimetière du Mont Auxois et déposée chez les Cordeliers ; dès les années 1660, elle était connue des érudits locaux et

<sup>4</sup> J. LE GALL *et alii*, *Alésia. Textes littéraires antiques et textes médiévaux*, Paris, 1973 ; E. RABEISEN, « Alésia dans l'histoire et la légende », in A. DUVAL (éd.), *Vercingétorix et Alésia (Saint-Germain-en-Laye, 1994)*, Paris, 1994, p. 334-9.

<sup>5</sup> Pour en savoir plus, voir P. NORA, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », in ID. (dir.), *Les lieux de mémoire, I, La République*, Paris, 1984, p. XVII-XLII.

<sup>6</sup> Voir les contributions des antiquisants dans la partie « Le patriciat en représentation, représentation du patriciat » dans C. PETITFRÈRE (éd.), *Construction, reproduction et représentation des Patriciat urbains de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Tours, 1999, p. 363 et *sqq.* ; de même celles dans la partie « Structurer l'identité, Stratégie de mémoire » dans O. DUMOULIN et F. THÉLAMON (éd.), *Autour des morts. Mémoire et identité*, Rouen, 2001, p. 345 et *sqq.* Voir également O. VAN NIFF, « Inscriptions and Civic Memory in the Roman East », in A. Cooley (éd.), *The Afterlife of Inscriptions*, Londres, 2000, p. 21-36.

<sup>7</sup> CIL, XIII, 2873.

<sup>8</sup> O. BUCHSENSCHUTS et A. SCHNAPP, « Alésia », in P. NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire, III, Les France, de l'archive à l'emblème*, Paris, 1992, p. 272-315.

des savants du royaume. Entre 1738 et 1766, la pierre aurait peut-être intégré les collections archéologiques du roi Stanislas Leczinski, duc de Lorraine, connu pour son intérêt pour les curiosités antiques découvertes dans son duché et dans les territoires voisins. C'est du moins l'hypothèse de Robert Mowat bien que ce dernier n'ait pas trouvé trace de la pierre dans les inventaires après décès du roi polonais de 1766. L'inscription de *Ti. Claudius Professus Niger* est encore, ou à nouveau, visible à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le couvent des Cordeliers d'Alise avant d'être détruite en 1813, aussi curieux que cela puisse paraître, pour servir de matériau de construction<sup>9</sup>. Étant donné ces vicissitudes, l'inscription de *Ti. Claudius Professus Niger* a pu être suspectée d'être un faux, épigraphique ou manuscrit, fruit du travail de quelque érudit faussaire du XVII<sup>e</sup> siècle, lecteur de César, intéressé par Alésia, et par patriotisme local. En France, la fondation de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres par le roi Louis XIV, en 1663, a encouragé la production de faux épigraphiques de nature historique<sup>10</sup>. Cependant, aucun élément déterminant ne permet d'affirmer que ce document n'est pas authentique.

### *Texte et traduction*

*Ti(berius) Cl(audius) Professus Niger omnibus / honoribus apud Aeduos et / Lingonas functus deo Moritgasco / porticum testamento poni / iussit suo nomine et Iuliae / Virgulinae uxoris et filiarum / Cl(audiae) Professae et Iul(iae) Virgulae / Iul(ia) Virgula (?) fil(ia) / posuit.*

Tibérius Claudius Professus Niger, qui a accompli tous les honneurs chez les Éduens et les Lingons, ordonna par testament que soit réalisé le portique pour le dieu Moritgascus, en son nom, au nom de son épouse Julia Virgulina, et à celui de ses filles, Claudia Professa et Julia Virgula. Julia Virgula, sa fille, a posé.

### *L'analyse*

Tibérius Claudius Professus Niger appartient à l'élite politique de deux grandes cités de la Gaule romaine, les Éduens en Gaule Lyonnaise, et les Lingons en Gaule Belgique (la cité a pu relever à certaines époques de la Germanie supérieure aussi<sup>11</sup>). Les Lingons, comme les Éduens, ont été des alliés de César dès 58 av. J.-C., les Éduens étant reconnus frères du peuple romain depuis la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au moins<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Ces informations viennent de la lecture de la notice du *CIL* et du compte rendu de R. MOWAT devant les Antiquaires de France le 5 février 1896 : *BSNAF*, 1896, p. 91.

<sup>10</sup> I. CALABI LIMENTANI, *Epigrafia latina*, Milan, 1991, p. 69-76.

<sup>11</sup> La question n'est pas tranchée, voir Y. LE BOHEC, *Inscriptions de la cité des Lingons* (= *Inscriptiones Latinae Galliae Belgicae*, 1. *Lingones* = *ILGB*, 1. *Lingones*), Paris, 2003, p. 11-2.

<sup>12</sup> Bien entendu, nous n'ignorons pas qu'une partie de l'aristocratie éduenne a suivi Vercingétorix en 52.

Organisés en *ciuitates* au début de l'Empire, ils ont obtenu le droit latin dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Les Éduens ont fourni le premier prêtre de Rome et d'Auguste, C. Julius Vercondaridubnus, à l'Autel du Confluent inauguré en 12 av. J.-C. par Drusus l'Ancien, au nom de l'empereur Auguste<sup>13</sup>. En 48 ap. J.-C., les notables éduens furent les premiers, dans les Trois Gaules, à obtenir le *ius honorum*<sup>14</sup>. Après les troubles de la guerre civile de 68-70 ap. J.-C. où les uns et les autres avaient pu connaître des promotions sans lendemain accordées par les différents compétiteurs, les empereurs Flaviens puis Antonins leur octroyèrent le droit romain et le titre de colonie<sup>15</sup>. Le fait que le poète Martial, d'époque flavienne, ait pris un riche et corpulent Lingon, en visite à Rome, pour protagoniste de l'une de ses épigrammes, comme le contenu du *Testament du Lingon*, exercice littéraire ou véritable testament conservé par la tradition manuscrite, texte tout à fait d'esprit romain, en tout cas par les prescriptions qu'il donne, prouve l'adhésion des élites de ces peuples à la culture romaine<sup>16</sup>. À la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., le rhéteur Eumène, né à Autun mais d'origine athénienne, a beau jeu de rappeler le lien étroit et ancien qui liait les Éduens aux Romains et leur communauté de culture, dans son discours de remerciement à l'empereur Constance I<sup>er</sup> Chlore à l'initiative de la restauration d'Autun et des écoles de rhétorique que la capitale éduenne abritait, après les ravages des Bataves de Victorin en 269-270<sup>17</sup>.

La carrière de Ti. Claudius Professus Niger est résumée par la formule traditionnelle *omnibus honoribus... functus*, attestée au moins huit fois chez les Éduens<sup>18</sup> et une autre fois chez les Lingons<sup>19</sup>. Par

<sup>13</sup> TITE-LIVE, *Periochae*, 139 (P. JAL, Paris, 1984).

<sup>14</sup> TACITE, *Annales*, 11, 23 (J. HELLEGOUARC'H, Paris, 1994).

<sup>15</sup> A. CHASTAGNOL, « Le problème de la diffusion du droit latin dans les Trois Gaules », in *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon, 1995, p. 181-90.

<sup>16</sup> MARTIAL, *Epigrammes*, VIII, 75, 2 (H.-J. IZAAC, Paris, 1934) ; *CIL*, XIII, 5708 et Y. LE BOHEC, *Le Testament du Lingon*, Lyon, 1991.

<sup>17</sup> EUMÈNE, *Discours pour la restauration des écoles d'Autun (Panégyriques latins, V)* (E. GALLETIER, Paris, 1949), III, 2 : « Car ce que je demande, nul n'oserait y contredire ni y faire obstacle, mais tous ceux au contraire à qui la divine libéralité de nos princes, la reconstruction de cette ville, le culte des études libérales inspirent reconnaissance et joie, doivent y souscrire avec un plaisir et une faveur extrême : c'est que ces écoles Méniennes, jadis fameuses par la beauté du monument et célèbres par l'affluence des étudiants, soient rétablies en même temps que l'on restaure les autres bâtiments et les temples » ; IV, 1 : « cette cité, qui se glorifiait jadis du titre de sœur du peuple romain [...] » ; V, 1 : « Il est donc manifeste que les princes qui ont décidé de relever et de ressusciter cette colonie, en faisant appel tant de fois aux ressources immenses de l'empire, entendent au premier chef restaurer ce sanctuaire fameux des arts libéraux [...] » ; etc.

<sup>18</sup> *CIL*, XIII, 1714 (Autel de Rome et d'Auguste) : --- / *Aed[uo] / summis [honoribus] / apud suos functo*, l. 1-3 ; 2585 (Mâcon), dédicace à C. Sulpicius Gallus : *om[ni]bus / honoribus apud suos flu[n]cti*, l. 1-2 ; 2669 (Autun), épitaphe de Q. Secundus Quigo, *ciuis Treuer : omnib[us] hono[ri]b[us] inter eos / functi*, l. 7-9 ; 2671 (Autun) : --- *apud Aleduos* --- ; 2806 (Bourbon-Lancy), base portant une dédicace à Borvo et Damona : *T. Seuerius Mo[destus] [o]mnib[us] / h[on]orib[us]* et *offi[ciis]* ---, l. 3-4 ; 2870 (Sources de la Seine) : --- *honor[ibus]* *omn[i]b[us] inter su[os] / functo* ; 2877-78 (Alésia) : *omnib[us] [honoribus] apud Aeduos et*

testament, il ordonne la construction du portique du sanctuaire du dieu Moritgascus, chez les Mandubiens, à l'est du plateau d'Alésia<sup>20</sup>. Son épouse et ses filles sont associées, c'est d'ailleurs l'une d'entre elles, sa fille Julia Virgula, qui a fait graver la pierre. La même famille est connue par une dédicace à Mars et à ses parèdres, due à l'affranchi Donatus, trouvée à Saints-Geosmes, au sud de Langres<sup>21</sup>. L'étude onomastique ne donne pas de résultat significatif, Ti. Claudius Professus Niger et ses proches portent des noms et des surnoms latins, somme toute, banals<sup>22</sup>. Comme dans la majorité des cas des *Claudii* connus dans les Trois Gaules, le lien avec l'empereur Claude ne peut pas être affirmé<sup>23</sup>. Le don d'un portique dans un établissement religieux ne distingue pas outre mesure non plus Ti. Claudius Professus Niger et ses proches des autres évergètes connus pour la Gaule Lyonnaise et la Gaule Belgique par la documentation épigraphique<sup>24</sup>. Les divinités évoquées dans ce dossier épigraphique placent les protagonistes de celui-ci dans un contexte très gaulois<sup>25</sup>. Le choix d'Alésia et du dieu Moritgascus n'est pas sans susciter le souvenir de la Guerre des Gaules, non seulement le conflit mais aussi et surtout le livre de Jules César. Il n'est pas nécessaire de présenter Alésia, lieu qui sonna le glas de Vercingétorix en 52 av. J.-C. ; le fait que bon nombre d'auteurs anciens connaissent le nom d'Alésia atteste du succès du livre VII du récit césarien, la diffusion des œuvres de ces auteurs assurant la publicité des lieux et des événements auprès des élites romaines et provinciales. La découverte d'un « trésor de résistant » à Alésia, constitué de pièces des empereurs Auguste et Tibère dont l'effigie aurait été volontairement défigurée, suggère combien le lieu de la défaite de Vercingétorix était encore porteur de sens plus de soixante années après 52<sup>26</sup>.

*Ling[ones functo (?) ; peut-être 5353 (AE, 1979, 341) (Villards-d'Héria) : hono[r]ribu[s] omnibus / [dome]sticis / [func]to, l. 6-9.*

<sup>19</sup> ILGB, 1. *Lingones*, 325 (Vertault) : *omnib(us) offic(iis) ciuilib(us) in ciuilitate sua funct(i), l. 2-3.*

<sup>20</sup> A. DEYBER, « L'Alésia gallo-romaine », in A. DUVAL (éd.), *Vercingétorix et Alésia*, op. cit. n. 4, p. 318-21.

<sup>21</sup> ILBG, 1. *Lingones*, 609 (Saints-Geosmes) : *Marti Bell[onae ---] / ceterisq(ue) d[iis] deabusq(ue) pro sal(ute) Ti. Cl(audii) / Professi N(igri) et [Iul(iae) Virgulinæ uxoris] / [Do]natus libert(us) et [heres ---].* Voir Y. LE BOHEC et C. SAPIN, « Deux nouvelles inscriptions trouvées à Saints-Geosmes près de Langres (Haute-Marne) », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, 22, 1996, p. 59-77.

<sup>22</sup> Pour le détail de cette étude, voir les références de la note précédente.

<sup>23</sup> Y. BURNAND, « Le gentilice Claudius en Narbonnaise et dans les Trois Gaules », in ID., Y. LE BOHEC et J.-P. MARTIN (éd.), *Claude de Lyon, empereur romain*, Paris, 1998, p. 105-27.

<sup>24</sup> N. MATHIEU, « Conscience et réalité de l'*amoenitas urbium* : le cas des provinces de Lyonnaise et de Belgique au Haut-Empire d'après les textes épigraphiques », in R. BEDON (éd.), *Amoenitas urbium. Les agréments de la vie urbaine en Gaule romaine et dans les régions voisines, (Caesarodunum, 35-36)*, Limoges, 2001-2002, p. 103-33.

<sup>25</sup> Y. LE BOHEC et C. SAPIN, « Deux nouvelles inscriptions... », op. cit. n. 21, p. 64-8.

<sup>26</sup> J. LE GALL, « Témoignages monétaires d'un esprit de résistance à Alésia un siècle après Vercingétorix », in *La Patrie gauloise d'Agrippa au VI<sup>e</sup> siècle (Lyon, 1981)*, Lyon - Paris, 1983, p. 15-8.

Quant à Moritgascus, ce nom appartient à l'ensemble des noms connus de César<sup>27</sup> : Moritgascus était roi des Sénons à l'arrivée de César en Gaule en 58 qui lui préféra bientôt son frère Cavarinus. Le récit est censé se passer en 54, juste avant la révolte des Trévires. Les Sénons, afin de braver un César en difficulté, décidèrent de mettre à mort Cavarinus. Finalement, ce dernier ayant pris la fuite, les Sénons le déposèrent, le bannirent, et refusèrent de se justifier devant César<sup>28</sup>. Cavarinus appartenait à une famille royale ancienne. Le fait que le frère supposé de Cavarinus porte un théonyme atteste peut-être d'un lien étroit entre cette dynastie et les divinités les plus importantes dans la région, en particulier le dieu Moritgascus d'Alésia, interprété par les Romains comme un Apollon guérisseur<sup>29</sup>. Pour se célébrer et célébrer sa famille, Ti. Claudius Professus Niger, Éduen ou Lingon, n'hésite pas à investir des « lieux de mémoire » césariens et gaulois. Le sanctuaire de Moritgascus, situé aux confins des territoires des Éduens, des Lingons et des Sénons, offre au notable à la fois la possibilité de se comporter en évergète et celle de récupérer à son profit le passé de sa région en relation avec l'histoire de l'Empire. Bien entendu, il n'est question de s'emparer, pour un usage local, que de l'histoire de la victoire romaine et non d'une quelconque résistance au conquérant. En outre, remarquons que Ti. Claudius Professus Niger n'a pas cherché à gérer une fonction politique chez les Mandubiens ; le site d'Alésia, lieu de mémoire césarien, est considéré de façon autonome, sans rapport avec les Mandubiens contemporains de l'inscription<sup>30</sup>.

Il est difficile bien entendu de proposer une datation pour l'inscription de Ti. Claudius Professus Niger, cependant les différents éditeurs s'entendent pour la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, voire la

<sup>27</sup> A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipzig, 1896, col. 636, ne cite que César et l'inscription d'Alésia comme sources.

<sup>28</sup> CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, V, 54 (L.-A. CONSTANS, Paris, 1926).

<sup>29</sup> P.-M. DUVAL, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 1976, p. 33 et 74-6.

<sup>30</sup> Les Mandubiens formaient-ils d'ailleurs une *ciuitas* ? Oui, peut-être pour M. DONDIN-PAYRE, « Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules », in EAD. et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER (éd.), *Cités, municipales, colonies*, Paris, 1999, p. 156, 159, 162, 168, 201 et 213 (dans ces deux dernières pages l'auteur étant contre l'idée d'un *pagus*), non pour M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Les institutions municipales dans les Germanies sous le Haut-Empire : bilan et questions », in *ibid.*, p. 330-1 (Alésia dépendrait plutôt des Lingons que des Éduens, en suivant M. MANGIN). Y. LE BOHEC, *ILGB, 1. Lingones*, p. 17 semble laisser les Mandubiens, et Alésia en particulier, aux Éduens (en retrouvant ainsi la position du *CIL*). Le corpus épigraphique est problématique car il rassemble des inscriptions soit fragmentaires : *CIL*, XIII, 2870 (*omnibus honoribus...*), 2877 (*idem + ordo + flaminat*), 2878 (*idem + questure* ?), 2883 (*d(ecreto) d(ecurionum* ?), 11252 (*duumvirat* ?), soit difficiles à localiser : les mêmes et *AE*, 1994, 1915 (*duumvirat*). L'épigraphie gallo-grecque ou gallo-latine n'est pas d'un grand secours. On connaît à « Alisiia », entre Auguste et Néron, un groupe de notables dont les noms accompagnent une évergésie de nature votive (M. LEJEUNE, *Recueil des Inscriptions Gauloises [RIG]*, I, Paris, 1985, G. 257), puis à l'époque flavienne, la dédicace à Ucuetus de Martialis, fils de Dannotalos, associé aux *gobedbi*, les « forgerons », d'Alisiia (ID., *RIG*, II, 1988, L. 13). On connaît aussi chez les Mandubiens, sans autre précision de localisation, un Arios peut-être magistrat (*RIG*, II, \*L. 12).

première moitié du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>31</sup>. Yann Le Bohec, pour l'inscription de Saints-Geosmes, avance la fourchette chronologique Marc Aurèle/Caracalla. Ces datations correspondent au contexte général de reprise des guerres contre les Germains qui s'accompagnent d'une mobilisation religieuse forte et d'un retour aux thèmes idéologiques anciens comme celui de l'opposition armée et acharnée aux Barbares. Cet arc chronologique recèle plusieurs événements susceptibles d'avoir eu des répercussions sur les milieux locaux :

- La « guerre des déserteurs », conduite par un certain Maternus, sous Commode, vers 185-186, à la suite de la grande démobilisation de l'armée romaine après la disparition de Marc Aurèle en 180<sup>32</sup> ;
- les épisodes de la guerre civile qui ont suivi l'assassinat de Commode en 192, comme la lutte entre Clodius Albinus et Septime Sévère en Gaule en 197<sup>33</sup> ;
- le voyage de Caracalla vers 213, après sa victoire sur la confédération des Alamans, voyage aux motivations diplomatiques afin d'établir la paix avec les Germains et personnelles pour guérir sa maladie. Le sanctuaire d'Apollon Grannus à Grand, chez les Leuques voisins des Lingons, reçut d'ailleurs la visite de l'empereur<sup>34</sup>.

Dans de tels contextes troublés, la volonté de Ti. Claudius Professus Niger et de sa famille de se mettre en avant, en soulignant les liens qu'ils pouvaient entretenir avec les divinités locales (l'Apollon Moritgascus, Mars, Bellone) que le Prince pouvait également solliciter, peut se comprendre. Le sénateur A. Didius Gallus Fabricius Véiento, favori de Domitien et célèbre délateur, n'avait pas hésité à offrir une dédicace à la déesse Némétona, parèdre du Mars Loucétius, près de Mayence, alors qu'il accompagnait l'empereur sur le front germanique en 83<sup>35</sup>. L'attitude du consulaire pouvait inspirer les notables locaux. Némétona est assimilée par les Romains à Minerve ou bien à Bellone. La référence au récit césarien était-elle encore un bon choix à cette époque ? Quand on note l'importance pour les empereurs du II<sup>e</sup> siècle de la geste césarienne, la présence, par exemple, des références à *La Guerre des Gaules* dans l'œuvre de Tacite, sénateur et historien à l'époque des premiers Antonins, on ne peut que répondre par l'affirmative.

<sup>31</sup> Par exemple M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Les institutions municipales... », *op. cit.* n. 30, p. 330, propose la fourchette 150-250.

<sup>32</sup> HÉRODIEN, *Histoire des empereurs romains*, I, 10 (D. ROQUES, Paris, 1990).

<sup>33</sup> ID., III, 7-8. D'après Hérodien et l'*Histoire Auguste* (Clodius Albinus, 12 et Sévère, 12, A. CHASTAGNOL, Paris, 1994), la victoire de Septime Sévère en Gaule s'accompagna d'une épuratation sanglante affectant les sénateurs comme les notables des cités.

<sup>34</sup> DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 77, 15, 6.

<sup>35</sup> CIL, XIII, 7253. W.C. MC DERMOTT, « Fabricius Veiento », *AJA*, 91, 1970, p. 129-48.

## L'actualité de César

### *Tacite et la Gaule*

Il n'est pas besoin de présenter le grand historien des *Annales* et des *Histoires*. Soulignons simplement combien Tacite est un aristocrate bien ancré dans son temps : Romain originaire de l'une des Gaules, sorti du milieu équestre, sénateur par la grâce de Vespasien, remarqué par Domitien et amis des premiers Antonins<sup>36</sup>. Notons aussi combien l'espace gaulois ou germanique lui est familier ; la procuratèle de son père (ou de son oncle) en Gaule Belgique, son mariage avec la fille du grand Agricola de Fréjus, son possible gouvernement de la Germanie supérieure après son consulat de 97, ses centres d'intérêt, qui l'on conduit à écrire *La Germanie* par exemple, vont dans le sens d'un rapport étroit de l'historien avec les Gaules<sup>37</sup>. Les *Histoires*, écrites et publiées au début du II<sup>e</sup> siècle, qui racontent la guerre civile déclenchée par l'opposition à Néron puis par le suicide de ce dernier en 68 et la fin des Julio-Claudiens, pendant laquelle les Gaules constituaient l'un des théâtres d'opérations privilégiés, recèlent des références à *La Guerre des Gaules* de César. À lire Tacite, on se persuade que le récit césarien était lu par les notables gaulois et sa version des faits acceptée et détournée à des fins d'autocélébration personnelle ou familiale.

### *Le témoignage des Histoires*

Le Lingon Julius Sabinus, le César de l'Empire des Gaules en 70, n'hésite pas à se prétendre descendant de Jules César<sup>38</sup>. Cette affirmation lui faisait espérer obtenir plus d'aura que les Flaviens et le Batave Civilis réunis, à une époque où les Julio-Claudiens avaient perdu le pouvoir. D'après Tacite, afin de faire croire à cette ascendance prestigieuse, C. Julius Sabinus inventa une histoire rocambolesque : sa bisaïeule (*proauiam suam*) aurait réussi à séduire Jules César et aurait eu un commerce adultère avec lui (*diuo Iulio per Gallias bellanti corpore atque adulterio placuisse*). Pour accréditer cette histoire, Sabinus pouvait compter sans doute sur la force du souvenir des liens d'amitié et de fidélité qui avaient existé entre César et les aristocrates lingons pendant la Guerre des Gaules. Battu par les Séquanes, partisans de Vespasien, Sabinus camoufla sa fuite dans l'incendie de sa propriété de campagne, une mise en scène qui pouvait faire penser à un suicide rituel gaulois d'autrefois. Il vécut caché neuf années, avec son épouse Eponine et ses enfants, avant d'être livré à l'empereur Vespasien et exécuté à Rome. Ce

<sup>36</sup> R. SYME, *Tacitus*, Oxford, 1958.

<sup>37</sup> Que Tacite méprise ou non les Gaulois des Trois Gaules, voir J. GASCOU, « Tacite et les provinces », *ANRW*, II, 33.5, 1991, p. 3470-4.

<sup>38</sup> TACITE, *Histoires*, 4, 55 (H. LE BONNIEC et J. HELLEGOUARC'H, Paris, 1992) et DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 66, 3, 1.

véritable mélodrame mélange des éléments gaulois à des éléments romains et vice-versa, dans la grande tradition du récit césarien finalement<sup>39</sup>.

Dans le livre I, Tacite met en parallèle la mobilisation des Helvètes en 69 contre l'armée de Cécina, lieutenant de l'empereur Vitellius<sup>40</sup>, avec la tentative de migration des Helvètes de 58 av. J.-C., sous la conduite d'Orgétorix, épisode qui ouvre *La Guerre des Gaules* de César<sup>41</sup>. Le belliciste Julius Alpinus, que Cécina fait mettre à mort, est appelé *conclitor belli*, c'est-à-dire « l'instigateur de la guerre » par Tacite qui retrouve ainsi une situation et le lexique de César qui qualifiait aussi le personnage Gutuater de *conclitor belli*<sup>42</sup>. César était alors chez les Carnutes après sa victoire sur Vercingétorix, Gutuater, personnage ou prêtre, servit de bouc émissaire afin de permettre la réconciliation entre César et ce peuple gaulois et de satisfaire les légionnaires romains. En 69, le désastre du *dux* des Helvètes, Claudius Sévérus, l'exécution de Julius Alpinus et surtout l'intervention d'un certain Claudius Cossus auprès de l'empereur ont permis d'obtenir la clémence du Prince et la sauvegarde de la cité. Tacite insiste beaucoup sur la différence entre les Helvètes de 69 ap. J.-C. et ceux de 58 av. J.-C., même si les premiers ont gardé la mémoire d'un passé prestigieux. Au même moment, les Lyonnais, pour convaincre Fabius Valens, le second lieutenant de Vitellius, de s'en prendre à la cité concurrente de Vienne, développent une argumentation où l'histoire de la conquête de la Gaule Chevelue n'est pas absente. Ils rappellent que leur cité est une colonie romaine de fondation, une « partie de [cette] armée (*partem exercitus*) » qui avait combattu les Gaulois. Vienne est présentée comme le « quartier général de la guerre dans les Gaules (*sedem Gallici belli*) »<sup>43</sup>. Bien entendu, les Lyonnais s'arrangent avec le passé ; ils oublient l'amitié qui existait entre les princes des Allobroges et Jules César<sup>44</sup>, le soutien indéfectible de ces derniers au proconsul pendant la Guerre des Gaules et l'adhésion des élites viennoises au modèle romain impérial, saluée par Strabon au début de l'Empire comme par les empereurs Julio-Claudiens qui ont promu Vienne au rang de colonie romaine honoraire et ouvert très tôt le sénat aux notables viennois<sup>45</sup>. D'après Tacite toujours, mais dans les

<sup>39</sup> Je renvoie à C. JULIAN, *Histoire de la Gaule*, I, 1993 (1914), p. 721-2 et 814, pour la recension des sources : Tacite, Plutarque et Dion Cassius. Leurs fils furent exilés l'un à Delphes et l'autre en Égypte.

<sup>40</sup> TACITE, *Histoires*, I, 67-68 (P. WILLEUMIER et H. LE BONNIEC, Paris, 1987).

<sup>41</sup> CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, I, 2-15.

<sup>42</sup> *Ibid.*, VIII, 38.

<sup>43</sup> TACITE, *Histoires*, I, 65.

<sup>44</sup> CÉSAR, *La Guerre civile*, III, 59-63 (P. FABRE, Paris, 1936), à propos des frères Roucillus et Ecus, fils d'Adbucillus, qui sont peut-être entrés dans le sénat de Rome.

<sup>45</sup> STRABON, *Géographie*, IV, 1, 11 (F. LASSERRE, Paris, 1966) : « [Les] plus nobles d'entre eux, résident à Vienne. De simple village qu'elle était autrefois, bien qu'elle portât déjà le titre de capitale de ce peuple, ils ont fait de Vienne une ville (*polis*) ». L'empereur Claude qualifie Vienne dans son discours de 48 d'*ornatissima colonia ualentissimaque Viennensium*, « la très honorable et très puissante colonie des Viennois » (*Table Claudienne*, CIL, XIII,

*Annales*, les sénateurs qui s'opposaient à Claude lors de la célèbre séance du sénat de 48 où l'empereur cherchait à obtenir que les notables des Trois Gaules bénéficient du *ius honorum*, mettaient en avant le passé d'ennemis des ancêtres des impétrants gaulois, en n'oubliant surtout pas d'évoquer Alésia<sup>46</sup>.

Dans le livre II des *Histoires*, Tacite met en scène un Boïen, Mariccus, qui souleva huit mille hommes sur le territoire des Éduens contre Vitellius<sup>47</sup>. L'inspiration divine en plus, le Mariccus de Tacite ressemble au Vercingétorix de César après que celui-ci a été chassé de Gergovie par son oncle Gobannitio. Le jeune Arverne, parcourant la campagne, leva une armée de marginaux qui le proclama roi. Ayant entraîné de nombreux peuples des Gaules dans la rébellion, Vercingétorix fit régner une discipline de fer dans son camp, exerçant une terreur qui pouvait apparaître comme surnaturelle<sup>48</sup>. Le thème de la liberté des Gaules et le type même de fin pour le héros sont communs aux deux épopées. L'expression « liberté commune (*communis libertatis causa*) » (VII, 4 et 89) encadre le récit de la guerre contre Vercingétorix, Mariccus est appelé par Tacite « libérateur des Gaules (*adsertor Galliarum*) » (II, 61). La reddition du chef arverne ressemble à une *deutio*<sup>49</sup>, on est contraint de tuer Mariccus que les bêtes de l'amphithéâtre respectaient. Comme les Arvernes et les Éduens ont su retrouver le chemin du camp de César après la disparition de Vercingétorix<sup>50</sup>, la cité des Éduens a mobilisé la jeunesse de l'élite dirigeante pour écraser, aux côtés des cohortes de Vitellius, Mariccus. Le fait de rappeler l'origine boïenne de Mariccus n'est pas innocent non plus. Les Boïens sont souvent cités par César. Dès 58 av. J.-C., les Boïens intervenaient comme compagnons d'infortune des Helvètes, puis comme *adtributi* des Éduens<sup>51</sup>. Après 58, ils remplirent fidèlement leurs obligations vis-à-vis des Romains malgré les difficultés que César reconnaît volontiers en les qualifiant de *ciuitas exigua*, de « petit État »<sup>52</sup>. À la fin de la guerre, afin de les récompenser, César leur octroya l'égalité juridique avec les Éduens<sup>53</sup>. En 70 ap. J.-C., on retrouve ainsi, avec l'épisode Mariccus, les mêmes protagonistes que pendant la Guerre des Gaules.

1668, col. 2, l. 9). Vienne a reçu le statut de colonie romaine de l'empereur Caligula autour des années 40. Claude poursuit : *quam longo iam tempore senatores huic curiae confert*, « combien longtemps il y a déjà qu'elle fournit des sénateurs à cette curie » (l. 10, les traductions sont de P. FABIA, *La Table Claudienne*, Lyon, 1929, p. 65). Sur le conflit entre Lyon et Vienne, voir P. FABIA, « La querelle des Lyonnais et des Viennois en 68-69 ap. J.-C. », *Revue d'Histoire de Lyon*, I, 1902, p. 106-18.

<sup>46</sup> TACITE, *Annales*, 11, 23 (J. HELLEGOUARC'H, Paris, 1994).

<sup>47</sup> TACITE, *Histoires*, 2, 61 (H. LE BONNIEC et J. HELLEGOUARC'H, Paris, 1989).

<sup>48</sup> CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, VII, 4 ; FLORUS, *Tableau de l'histoire du peuple romain*, I, 45, 20-21 (P. JAL, Paris, 1967), rappelle que « son nom même semblait fait pour inspirer la terreur, Vercingétorix ».

<sup>49</sup> CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, VII, 89.

<sup>50</sup> *Ibid.*, VII, 90.

<sup>51</sup> *Ibid.*, I, 28.

<sup>52</sup> *Ibid.*, VII, 17.

<sup>53</sup> *Ibid.*, VII, 9.

« Le grand homme » de la fin de la République et ses hauts faits restent actuels et connus des élites provinciales au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., comme le prouve cette série de correspondances entre *La Guerre des Gaules* et les *Histoires* de Tacite. L'historien a gardé des lecteurs tout au long du Haut- et du Bas-Empire. Dans l'*Histoire Auguste*, l'empereur Tacite (275/276) est présenté comme un descendant de l'historien, soucieux de conserver l'œuvre de son supposé ancêtre en ordonnant le dépôt, chaque année, dans les bibliothèques publiques, de dix copies des *Annales* et des *Histoires*, réalisées aux frais de l'État<sup>54</sup>. Sans être aveugles sur les zones d'ombre de l'œuvre de César, des auteurs comme Florus, Suétone, Plutarque ont contribué par leurs récits historiques, leurs biographies, à maintenir vivante la mémoire de César. La restauration du Forum de César à Rome, débutée à l'initiative de l'empereur Domitien et achevée par Trajan, est également à prendre en compte dans ce contexte<sup>55</sup>. De même que l'adoption de *Caesar* comme titre du successeur désigné de son vivant par l'empereur, à partir d'Hadrien, témoigne du retour à l'honneur du *cognomen* de la *gens Iulia*, évoquant aussi bien Jules César que la succession des empereurs depuis Auguste<sup>56</sup>.

On peut ainsi compter parmi les lecteurs de César, et des auteurs qui ont assuré sa pérennité, un Ti. Claudius Professus Niger qui, pour se démarquer des autres notables éduens et lingons, n'aurait pas hésité à lier son évergésie au souvenir du dieu César.

### L'importance des lieux de mémoire

La force du souvenir césarien a pu encourager la conservation du passé gaulois sous toutes ses formes et faciliter son utilisation par les élites locales pour conserver leur pouvoir et s'autocélébrer. À côté des lieux de mémoire, la sauvegarde des généalogies, du souvenir de l'ancêtre fondateur du lignage ou le tri effectué parmi les ancêtres, pour ne retenir que ceux qui ne risquent pas de jeter l'opprobre sur la famille, complétaient la palette des manipulations historiques expérimentées par les notables. La documentation montre que l'on mobilisait rarement l'ensemble de la palette, l'usage de l'un ou de l'autre de ces instruments de la mémoire devait correspondre en particulier au degré d'ancienneté de telle ou telle famille aristocratique locale, reconnu par la communauté.

<sup>54</sup> *Histoire Auguste, Tacite*, 10, 3 (A. CHASTAGNOL, Paris, 1994). Ce fait est généralement considéré comme le fruit de l'imagination du rédacteur.

<sup>55</sup> M. TARPIN, *Roma fortunata*, Gollion, 2001, p. 196-200.

<sup>56</sup> R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, Paris, 1914, p. 159.

## Les généalogies

Le souvenir de César a pu permettre, en particulier, la préservation de généalogies aristocratiques dans les clans qui avaient rejoint le camp de César pendant la Guerre des Gaules. Dans son récit de cette dernière, Jules César lui-même avait été sensible à l'importance de l'affirmation des généalogies ou simplement de l'ancienneté des chefs et des rois gaulois. C'est en particulier le cas lorsqu'il évoque le roi Moritgascus<sup>57</sup>. Ce phénomène correspondait à la tradition, chez les Celtes, de garder en mémoire la généalogie et les exploits des chefs, une mission confiée aux druides poètes et conteurs, les bardes des sources littéraires grecques et latines<sup>58</sup>. À l'époque gallo-romaine, au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., les généalogies s'affichent sur les monuments privés ou publics, en adoptant l'expression épigraphique, symbole de l'adhésion des aristocrates gaulois au modèle romain. Elles témoignent aussi de l'intégration de ces notables dans le droit de cité romain. Citons les exemples célèbres des *Iulii* de Saintes, descendants d'Epotsorovidius, connus en particulier par la dédicace de l'arc dit de Germanicus de la ville et par l'épithaphe de C. Julius Victor sur son mausolée<sup>59</sup>, ou bien des *Iulii* d'Autun, descendant d'Eporédrix<sup>60</sup>. En Gaule, comme à Rome, à partir de ces généalogies sûres, sur trois générations au moins, on pouvait passer facilement à des reconstructions plus ou moins fictives<sup>61</sup>. Yan Thomas rappelle le modèle offert par les Romains eux-mêmes : ils ont pour père Ascagne, pour grand-père Énée et pour arrière-grand-père Anchise, et de souligner « [qu']Anchise, le père porté, tient les *sacra* ancestraux : un plus trois, mais aussi trois plus ce tout qui n'est un que comme origine »<sup>62</sup>. La fête des *Parentalia*, du 13 au 21 février, honorait cette parenté rassemblant les « trois pères » défunts et tous les ancêtres réels

<sup>57</sup> Voir les exemples rassemblés dans F. PERRIN et J.-C. DECOURT, « L'aristocratie celte dans les sources littéraires », in V. GUICHARD et F. PERRIN (dir.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.)*, Glux-en-Glenne, 2002, p. 344-7.

<sup>58</sup> F. LE ROUX et C. GUYONVARCH, *Les Druides*, Rennes, 1986, p. 88-96 et 432-7.

<sup>59</sup> ILA, *Santones*, 7 : C(aius) Iulii[us], C(aii) Iuli(i) Cl[altuaneuni(i) f]ilius), Rufus, C(aii) Iuli(i) Agedomol[patis] nepos, Epotsorouidi(i) pron(epos)..., « Caius Julius Rufus, fils de Caius Julius Catuaneunius, petit-fils de Caius Julius Agedomopas, arrière-petit-fils d'Epotsorovidius, ... » et 18 : C(aio) Iulio, [Clongonnetodubni f]ilio), Volt(inia), Vl[ict]ori, [Agedlomopatils nepoti]..., « À Caius Julius Victor, fils de Congonnetodubnus, de la Voltinia, petit-fils d'Agedomopas, ... ». L. MAURIN propose p. 132 le *stemma* de la famille.

<sup>60</sup> CIL, XIII, 2805 : C(aius) Iulius, Eporedirigis f]ilius), Magnus..., « Caius Julius Magnus, fils d'Eporédrix, ... » et 2728 : C(aius) Iul(ius), C(aii) Magni f]ilius), C(aii) Eporedirigis n(epos), Proculus..., « Caius Julius Proculus, fils de Caius (Julius) Magnus, petit-fils de Caius (Julius) Eporédrix, ... ». Voir sur ces deux familles Chr. GOUDINEAU, « Dynasties gauloises, dynasties romaines dans les Trois Gaules », in V. GUICHARD et F. PERRIN (dir.), *L'aristocratie celte...*, op. cit. n. 57, p. 311-7.

<sup>61</sup> Sur le thème des généalogies réelles ou fictives, voir le chapitre synthétique (« Héritages antiques ») de C. KLAPISCH-ZUBER, *L'Ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, 2000, p. 19-33.

<sup>62</sup> Y. THOMAS, « À Rome, pères citoyens et cité des pères », in A. BURGUIÈRE et alii (dir.), *Histoire de la famille*, I, Paris, 1986, p. 265.

et inventés<sup>63</sup>. La *nobilitas* républicaine comme l'aristocratie sénatoriale de l'Empire ont largement eu recours à ces généalogies fictives<sup>64</sup>. Bien entendu, les empereurs ont porté cette pratique à un degré insigne, en particulier les Antonins qui ne constituaient pas « à proprement parler une famille, mais un groupe de familles étroitement liées entre elles »<sup>65</sup>, et que dire des adoptions fictives des Sévères qui leur permettaient de remonter jusqu'à Nerva !<sup>66</sup> Au niveau local ou provincial, on comprend mieux ainsi que la famille de professeurs de Bordeaux, originaire de chez les Bajocasses en Normandie, et chantée par Ausone, au IV<sup>e</sup> siècle, ait pu prétendre descendre d'une lignée de druides<sup>67</sup>. Phoebicius I, un *grammaticus*, était lié au sanctuaire d'Apollon Belenus de Bayeux en tant que gardien du temple (*Beleni aeditus*) ; son fils, Attius Patera embrassa à son tour une carrière scolaire tandis que son petit-fils, Attius Tiro Delphidius, devint un rhéteur célèbre. L'onomastique des *Attii* comporte une connotation religieuse marquée que l'on voulait présenter, encore au IV<sup>e</sup> siècle, comme un héritage druidique. L'installation et la réussite de la famille à Bordeaux n'auraient pas condamné à l'oubli cette mémoire familiale et bajocasse<sup>68</sup>. Il n'est pas inutile de rappeler que la législation impériale n'a sans doute pas fait disparaître toutes les catégories de druides mais qu'elle s'est attaquée principalement aux prêtres qui pratiquaient la divination considérée comme dangereuse pour le pouvoir impérial<sup>69</sup>. Remarquons que l'onomastique de Ti. Claudius Professus Niger et de ses proches pourrait renvoyer au milieu professoral. Les *cognomina* Professus/a, Virgula ou Virgulina peuvent être compris comme des références à ce milieu.

La maîtrise de la mémoire généalogique assure aux notables qui en disposent la primauté dans leur cité comme à l'échelle de la province ou

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 264, propose de « doubl[er] le premier système [père/grand-père/arrière-grand-père] : de l'*avus* on remonte au "troisième grand-père", à six générations au-dessus d'*Ego*. Telle est probablement la limite idéale du rite des *parentalia* ».

<sup>64</sup> M. DONDIN-PAYRE, « La stratégie symbolique de la parenté sous la République et l'Empire romain », in J. ANDREAU et H. BRUHNS (dir.), *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine*, Rome, 1990, p. 67-72.

<sup>65</sup> F. CHAUSSON, « Deuil dynastique et topographie urbaine dans la Rome antonine. I. Un mausolée dynastique », in N. BELAYCHE (éd.), *Rome, les Césars et la Ville aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes, 2001, p. 295-302 (« Portrait d'une dynastie »).

<sup>66</sup> *CIL*, XIV, 4381 (Ostie, 207 ap. J.-C.) : « À l'Empereur César Lucius Septime Sévère, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, Très grand Parthique, Heureux, grand pontife, dans sa 15<sup>e</sup> puissance tribunicienne, salué empereur 12 fois, consul 3 fois, père de la patrie, fils du divin Marc Aurèle, Pieux, Germanique, Sarmatique, frère du divin Commode, petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière-petit-fils du divin Hadrien, descendant du divin Trajan, Parthique, et du divin Nerva, restaurateur du camp des vigiles d'Ostie [...] » (trad. L. LAMOINE).

<sup>67</sup> AUSONE, *Commemoratio Professorum Burdigalensium*, IV, 4, 10 et 18.

<sup>68</sup> A. D. BOOTH, « Notes on Ausonius' Professores », *Phoenix*, 32, 1978, p. 236-9 ; F. LE ROUX et C. GUYONVARC'H, *Les Druides*, *op. cit.* n. 58, p. 22-3 ; M. CLAVEL-LÉVÉQUE, « Religion, culture, identité mais où sont les druides d'antan... », *Le Puzzle gaulois*, Paris, 1989, p. 396-7.

<sup>69</sup> D'après SUÉTONE, *Claude*, 25 et PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, 30, 13.

de l'Empire. Les *Iulii* de Saintes, descendants d'Epotsorovidius, étaient dominants chez les Santons, prêtres de Rome et d'Auguste à l'Autel des Trois Gaules et, pour certains, débutèrent une carrière équestre. Les *Attii* de Bordeaux sont connus d'Ausone, rhéteur comme eux mais également membre de la cour impériale de Trèves, précepteur de l'empereur Gratien et préfet des Gaules (en 376), qui peut ainsi favoriser des hommes qui lui sont liés. À la différence des exemples susdits, l'inscription de Ti. Claudius Professus Niger ne présente pas de généalogie, la famille exposée se limitant à la cellule restreinte père, mère et filles.

### *L'ancêtre fondateur et le tri parmi les aïeux*

En dehors des Gaules, l'utilisation du passé par les élites locales peut être également notée et permet d'affiner la perception du phénomène en portant notre attention, plus particulièrement, sur deux aspects : la conservation du souvenir de l'ancêtre, fondateur de la renommée de la famille, et le tri effectué parmi les aïeux pour éliminer le souvenir des « maillons faibles ». En premier lieu, nous pensons à l'Italie. À Ostie, port de Rome et colonie romaine, les *Publii Lucilii Gamalae*, qui appartenaient à l'élite politique de la colonie depuis, au plus tard, l'époque de Cicéron, restèrent attachés au *cognomen* Gamala jusqu'au principat d'Antonin le Pieux, un surnom qui suggérait peut-être l'origine palestinienne et surtout princière du fondateur de la *gens Lucilia Gamala*, un ancêtre plus ou moins proche du P. Lucilius Gamala, dit *senior* par les historiens, contemporain de Cicéron et grand bienfaiteur de la colonie. Les *Gamalae* ont ancré leur domination au sein de l'élite d'Ostie par le rappel, rendu permanent grâce à l'usage de leur surnom exotique, de l'arrivée en Italie de leur ancêtre dans les bagages d'un Lucilius, qui était peut-être un pro-magistrat romain présent au Moyen-Orient au cours du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>70</sup> De l'ancêtre fondateur, historiquement plausible, on peut glisser aisément vers l'ancêtre mythique. L'Athénien Hérode Atticus appartient à un *génos* de Marathon qui dit descendre d'Eaque, fils de Zeus et juge des enfers. Il s'appuie sur cette ascendance divine, garantie pour les *Claudii Herodes* d'une présence sans hiatus dans l'histoire d'Athènes depuis les origines, pour revendiquer le premier rang dans la cité et lutter contre ses concitoyens qui l'accusent d'aspirer à la tyrannie. Le rang sénatorial de la famille et sa proximité avec les Antonins viennent renforcer ces prétentions<sup>71</sup>.

L'historien Velleius Paterculus donne dans son *Histoire romaine* (II, 16) sa version de l'implication de ses ancêtres dans la Guerre sociale qui ensanglanta la Péninsule italienne de 91 à 89 av. J.-C. Il est le descendant

<sup>70</sup> M. CÉBEILLAC-GERVASONI, « Quelques familles et personnages éminents », *Ostia, port et porte de la Rome antique*, Genève, 2001, p. 154-5.

<sup>71</sup> J. TOBIN, *Herodes Attikos and the City of Athens. Patronage and Conflict under the Antonines*, Amsterdam, 1997.

d'un Minatus Magius, originaire d'Aeclanum dans le Samnium, qui s'illustra pendant la Guerre des Alliés par sa fidélité envers Rome. Minatus Magius n'hésita pas à recruter une légion chez les Hirpins et à accompagner Sylla dans ses opérations en Campanie. Il reçut comme récompenses le droit de cité et ses deux fils furent élus préteurs à Rome, ce qui signifiait l'intégration de la famille dans la noblesse romaine. Minatus Magius n'était pas le premier de la famille à se distinguer par cette fidélité indéfectible aux Romains puisque son grand-père, Décius Magius, prince de Capoue, s'était déjà illustré en refusant de trahir les Romains pour rejoindre le camp d'Hannibal en 215 av. J.-C. On trouve dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live un récit précis de la résistance de Décius Magius<sup>72</sup>. Après avoir pris position contre le conquérant carthaginois, Décius Magius fut arrêté et embarqué pour Carthage sur les ordres d'Hannibal. Une tempête détourna le navire sur Cyrène et le Campanien obtint la protection du roi Lagide à Alexandrie. Velleius Paterculus choisit parmi ses ancêtres ceux qui lui permettent d'écrire une histoire familiale qui s'inscrit dans celle de Rome, il privilégie, dans son arbre généalogique, les aïeux du côté de son père ou de sa mère : les *Magii*, qui ont sans doute montré plus de fidélité à Rome que les *Velleii* au cours des derniers siècles de la République. Ce tri dans l'histoire de la famille, cette volonté de lier le passé familial à la fidélité à Rome, et le choix de soutenir les Julio-Claudiens, permettent aux *Velleii* de connaître une promotion et d'obtenir le consulat. Sous l'empereur Néron, en 60, comme en 61, les deux fils de l'historien parviennent au consulat suffect. Ce travail des *Velleii* sur leur passé a permis à ces derniers de traverser l'époque troublée de la « révolution romaine », pour reprendre l'expression de Ronald Syme, et d'intégrer la noblesse sénatoriale. Sous Marc Aurèle, on connaît encore un L. Velleius Velleianus, sans doute descendant de l'historien<sup>73</sup>. Suétone, dans les *Vies des douze Césars*, a intégré dans ses biographies impériales des morceaux choisis des histoires des familles municipales italiennes à l'origine des dynasties impériales. Les meilleurs exemples sont constitués par les détails donnés par l'historien de l'époque d'Hadrien sur la *gens Octavia* de Vélitres dont est issu Auguste ou bien sur les origines de Vespasien, né près de Réate en Sabine<sup>74</sup>. L'*Histoire Auguste*, au IV<sup>e</sup> siècle, qui rassemble des biographies d'empereurs des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, présente également des bribes d'histoires familiales, l'exemple le plus fameux concerne

<sup>72</sup> TITE-LIVE, *Histoire romaine*, 23, 7-10 (P. JAL, Paris, 2001).

<sup>73</sup> Sur l'historien Velleius Paterculus, voir J. HELLEGOUARC'H, Introduction de l'*Histoire romaine* de Velleius Paterculus, Paris, 1982, p. VII-XII ; ID., « État présent des travaux sur l'*Histoire romaine* de Velleius Paterculus », *ANRW*, II, 32.1, 1984, p. 404-36. Sur les *Velleii* voir M. CÉBEILLAC-GERVASONI, « Ascesa al senato e rapporti con i territori d'origine : Italia : Regio I (Campania : la zona di Capua e Cales) », *Epigrafia e Ordine senatorio*, II, Rome, 1982, p. 83-4.

<sup>74</sup> SUÉTONE, *Auguste*, 1-4 et *Vespasien*, 1.

Antonin le Pieux et ses aïeux nîmois<sup>75</sup>. Dans la Gaule du IV<sup>e</sup> siècle, le poète Ausone a choisi de privilégier, dans ses *Parentalia*, panégyrique de sa famille, ses aïeux maternels qui ont eu un rôle politique dans la Gaule du III<sup>e</sup> siècle, alors que la famille de son père semblait ne pas compter à cette époque-là<sup>76</sup>.

Le soin que l'on déployait pour établir une généalogie, une galerie des ancêtres présentable, ou un fondateur du lustre de la famille, constitue un phénomène bien connu pour la noblesse romaine et l'exemple des nobles de l'*Urbs* a servi de modèle sans aucun doute aux notables locaux en Italie comme dans les provinces. Les rapports étroits entre l'aristocratie romaine et les élites locales expliquent la facilité avec laquelle les transferts ont pu s'opérer<sup>77</sup>. Les auteurs anciens, eux-mêmes, remarquaient et critiquaient les abus des *gentes* qui n'hésitaient pas à mettre en scène dans la cité leurs manipulations surtout à l'occasion des funérailles. *Laudationes, tituli des imagines* ou *elogia* propageaient ce que Tite-Live appelle les « fallacieux mensonges » des familles<sup>78</sup>. L'étude des *elogia* des Scipions des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles av. J.-C. a bien mis en lumière cette affirmation de la *gens* fondée sur une appropriation de l'histoire de la cité. La capacité des Scipions à marier la tradition romaine, dont l'un des symboles serait l'attachement à l'usage du vers saturnien, avec les apports de l'hellénisation comme, par exemple, le souci de donner les qualités morales du défunt à côté du rappel de son nom, de son *cursus honorum* et de ses actions d'éclat, ont permis aux Scipions de composer un discours sur leur famille très efficace pour leur garantir une mobilisation absolue des membres du groupe dans la lutte pour la première place dans la cité<sup>79</sup>. Le phénomène est bien connu pour l'époque républicaine, cependant, la fondation du régime impérial n'a pas sonné le glas de cette compétition même si les membres des ordres supérieurs ne pouvaient pas rivaliser avec la maison du Prince. En 22 ap. J.-C., les funérailles de Junia, sœur de Brutus et épouse de Cassius, les Césaricides, donnèrent lieu au défilé des images des vingt familles les plus illustres de Rome. Afin d'apparaître comme respectueux des

<sup>75</sup> *Histoire Auguste, Antonin le Pieux*, 1, 1-7 (A. CHASTAGNOL, Paris, 1994) ; M. CHRISTOL, « Autour de la dénomination d'Antonin le Pieux », *Cahiers du Centre G.-Glotz*, 8, 1997, p. 313-4.

<sup>76</sup> R. ÉTIENNE, *Ausone humaniste Aquitain*, Bordeaux, 1986.

<sup>77</sup> *Epigrafia e Ordine senatorio* (Rome, 1981), Rome, 1982, les deux volumes ; J. H. D'ARMS, « Upper-Class Attitudes toward *Viri Municipales* and their Towns in the Early Roman Empire », *Athenaeum*, 62, 1984, p. 440-67 (= F. ZEVI [éd.], *Romans on the Bay of Naples and Other Essays on Roman Campania*, Bari, 2003, p. 385-414) ; M. CÉBEILLAC-GERVASONI, *Les magistrats des cités italiennes de la Seconde Guerre Punique à Auguste, le Latium et la Campanie*, Rome, 1998, p. 233-52 ; F. J. NAVARRO SANTANA, « El retorno a las ciudades de la aristocracia romana. Los senadores hispanos », in ID. et J. F. RODRIGUEZ NEILA (éd.), *Elites y promoción social en la Hispania romana*, Pampelune, 1999, p. 167-99.

<sup>78</sup> TITE-LIVE, *Histoire romaine*, 8, 40, 4-5 (Ch. GUITTARD et R. BLOCH, Paris, 1987). Voir H. I. FLOWER, *Ancestor Masks and Aristocratic Power in Roman Culture*, Oxford, 1996.

<sup>79</sup> Ch. GUITTARD, « L'emploi du vers saturnien dans les *Elogia Scipionum* », in A. SARTRE-FAURIAT (éd.), *Les Pierres de l'offrande*, II, Zürich, 2003, p. 92-100 ; L. LAMOINE, « Les lecteurs de l'*elogium* de Scipion Barbatus (II) », *Archeologia Classica*, 60, 1998, p. 361-8.

traditions, Tibère autorisa la cérémonie<sup>80</sup>. L'historien Tacite, qui rapporte l'anecdote, souligne la capacité de telles obsèques à raviver la mémoire des derniers temps républicains, de la bataille de Philippes de 42 av. J.-C. qui avait vu la fine fleur de la noblesse romaine s'entre-déchirer après la disparition de César et la victoire des héritiers du dictateur.

### *L'appropriation des « lieux de mémoire »*

Les notables, qui ne peuvent pas revendiquer raisonnablement une généalogie, un ancêtre fondateur et/ou légendaire, qui ne possèdent pas assez d'aïeux pour s'offrir le luxe d'en laisser certains de côté, sont en difficulté pour utiliser le passé comme instrument politique. En attendant d'attraper un peu de patine et pour lutter contre les vieilles familles installées depuis longtemps au premier rang, ils ont bien souvent comme seul recours d'apparaître comme les hommes du Prince dans leur communauté<sup>81</sup>. Nous pensons, par exemple, aux démêlés de C. Julius Euryclès et de sa descendance avec les anciennes familles aristocratiques de Sparte. C'est le soutien d'Auguste puis des empereurs Julio-Claudiens qui impose la famille d'Euryclès à Sparte, contre des clans qui prétendaient remonter à Lycurgue, le héros législateur légendaire de la cité. C. Julius Laco, fils d'Euryclès, est chevalier romain à l'époque de Claude : il est procureur, à titre privé, de l'empereur ; son fils, Spartiaticus, est également procureur des biens de Claude puis d'Agrippine<sup>82</sup>. Sous l'empereur Hadrien, les *Iulii Eurycles* de Sparte font leur entrée dans l'ordre sénatorial<sup>83</sup>. Leur exemple est très intéressant car leur maintien à la direction de la cité spartiate semble lié également à leur capacité à investir des lieux de mémoire du Péloponnèse : l'île de Cythère, au sud de la péninsule, à l'époque d'Euryclès, Gythium en Laconie, Olympie ou Corinthe, où Laco et son fils, Spartiaticus, sont magistrats et prêtres<sup>84</sup>.

<sup>80</sup> TACITE, *Annales*, 3, 76. Dans le même ordre d'idées, APPIEN (*Iberica*, 89) rapporte un défilé funèbre des *Cornelii* vers 165 ap. J.-C.

<sup>81</sup> R. BEDON, « Mise en scène de la puissance, du pouvoir, et de l'adhésion des élites gauloises à l'idéologie du régime impérial dans les villes indigènes des Trois Gaules », in M. MOLIN (éd.), *Images et représentations du pouvoir et de l'ordre social dans l'Antiquité*, Paris, 2001, p. 243 et *sqq.*, souligne l'importance de « la proclamation du loyalisme ».

<sup>82</sup> A. B. WEST, *Corinth. Results of Excavations Conducted by the American School of Classical Studies at Athens*, VIII, 2, *Latins Inscriptions 1896-1926*, Cambridge Mass., 1931, n<sup>os</sup> 67 et 68.

<sup>83</sup> G. W. BOWERSOCK, « Eurycles of Sparta », *JRS*, 51, 1961, p. 112-8.

<sup>84</sup> A. B. WEST, *Corinth...*, *op. cit.* n. 82, n<sup>os</sup> 67 et 68. Laco fut augure, agonothète des concours de l'Isthme, duumvir quinquennal, curion, flamme d'Auguste, Spartiaticus fut flamme du divin Jules, pontife, duumvir quinquennal deux fois, agonothète des concours de l'Isthme, *archiereus* de la Maison impériale.

### *Que dire de la gens de Ti. Claudius Professus Niger ?*

On ne peut pas affirmer que Ti. Claudius Professus Niger appartenait à une ancienne famille des élites des cités des Éduens ou des Lingons, ni le contraire. Cependant, son investissement dans les sanctuaires régionaux et dans les lieux de mémoire césariens et la publicité épigraphique qui en est faite, pourraient passer pour des indices d'une noblesse récente. L'appropriation d'une histoire, à la fois locale et romaine, représente un moyen de pallier le manque d'ancêtres et d'enracinement dans le passé de la cité. Dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., le récit de *La Guerre des Gaules* de Jules César, toujours actuel à cette époque-là, représente une formidable réserve d'occasions de vieillir, par imprégnation, sa présence sur la scène politique et sociale pour un notable de fraîche date. Pendant cette période, les occasions de bouleversement des élites locales n'ont pas manqué dans les provinces gauloises<sup>85</sup>. La possibilité de s'approprier des lieux de mémoire, de la cité, de la province comme de l'empire, permet donc aux nouveaux venus au sein de l'élite de participer à la compétition politique sur fond historique. Nous avons remarqué plus haut que l'onomastique de Ti. Claudius Professus Niger pouvait renvoyer au milieu des rhéteurs et autres professeurs<sup>86</sup> ; Autun et ses écoles de rhétorique réputées ne se trouvent pas très éloignées d'Alésia. Un rhéteur a tout à fait la possibilité de connaître et d'utiliser les récits historiques pour appuyer ses ambitions politiques<sup>87</sup>. Ti. Claudius Professus Niger pourrait appartenir ainsi aux milieux scolaires et universitaires des Gaules Lyonnaise et Belgique, et entrer, à l'occasion d'événements qui nous échappent, dans les élites dirigeantes des Éduens et des Lingons. Il serait à même de bien employer son savoir à lier son destin à la mémoire des hauts faits du peuple romain et à l'évocation de la fonction impériale. On retrouve ces mêmes rhéteurs et autres intellectuels dans les publics qui visitent aussi bien les monuments que les lieux exceptionnels de l'empire, se livrant souvent à ce que l'on peut déjà appeler de véritables circuits touristiques. Des études récentes ont montré que ces « touristes » cherchaient avant tout, dans la fréquentation de ces monuments ou de ces lieux, l'évocation d'événements ou de personnages d'un passé historique ou mythique, réputé très ancien ; les monuments ou les lieux importaient peu en eux-mêmes. Cet état d'esprit, qui insérait un paysage ou une construction dans le souvenir global d'un fait ou d'un homme, ne pouvait que favoriser l'utilisation politique de ces reliques, et permettre l'intégration des milieux intellectuels dans les élites dirigeantes des cités<sup>88</sup>.

<sup>85</sup> Voir *supra* p. 449.

<sup>86</sup> Voir *supra* p. 455.

<sup>87</sup> M.-C. L'HUILLIER, *L'Empire des mots : orateurs gaulois et empereurs romains, III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1992.

<sup>88</sup> Voir A. SARTRE-FAURIAT, « Le monument à l'époque romaine en Méditerranée orientale : de l'histoire au mythe », in C. BERTHO-LAVENIR (éd.), *La Visite du Monument*,

Le fait d'avoir un héritier et de donner naissance à un lignage assure assez vite aux nouveaux venus la latitude nécessaire pour employer tous les instruments mis à la disposition des notables, en compétition, par l'histoire. Les *Iulii Eurycles* de Sparte du II<sup>e</sup> siècle possèdent à leur tour une généalogie et un ancêtre fondateur, Euryclès I, partisan d'Octavien, présent à la bataille d'Actium en 31 av. J.-C., ou bien même son père, Lacharès, décapité sur ordre de Marc Antoine. Ti. Claudius Professus Niger n'a pas d'héritier mâle, ce sont ses « femmes », son épouse légitime et ses filles, qui sont associées à l'évergésie testamentaire. L'inscription de Saints-Geosmes présente un affranchi de la famille, Donatus, qui est à la fois le dédicant et l'héritier. Ainsi, on ne peut que constater que Ti. Claudius Professus Niger n'a pas fondé de dynastie, aller plus loin serait imprudent, la documentation à notre disposition ne permettant pas de connaître ni le destin de Claudia Professa ou de Julia Virgula, ni celui de Ti. Claudius Donatus.

## Conclusion

On peut ainsi ajouter l'utilisation de la mémoire aux autres instruments à la disposition des notables locaux gaulois pour assurer leur pouvoir. Les notables fondaient leur domination sur la puissance économique, dont la partie la plus visible correspondait à l'exploitation de biens-fonds, et était basée sur une sociabilité bâtie sur des jeux d'alliance, d'amitié ou de clientélisme, sur une éducation et des comportements imités de ceux des nobles romains. Pour ceux qui visaient l'intégration dans les ordres supérieurs de la société romaine, on a aussi montré, depuis longtemps déjà, l'importance de l'utilisation, dans les stratégies d'ascension menées sur plusieurs générations, des liens avec les sénateurs ou les chevaliers romains, liens réputés très anciens en règle générale. Au-delà de ce seul groupe de candidats à la dignité équestre ou sénatoriale, c'est l'ensemble des notables qui manipulait le passé, et la combinaison entre une mémoire familiale, locale et romaine était la meilleure garantie de succès politique et social pour ces notables. De fait, il était bien souvent difficile pour les notables

Clermont-Ferrand, 2004, p. 49-60 : « Ce détour par les monuments exceptionnels ne fait pas oublier pour autant que ce que cherchent les Grecs et les Romains à travers un monument du passé ce sont plus leurs racines que l'émotion esthétique. À partir de là, ce but peut être atteint sans qu'il y ait un monument construit. La notion de monument rejoint alors la définition qu'en donne le dictionnaire : "tout ce qui est propre à transmettre le souvenir". C'est notamment ce qui motive au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. certains philosophes néoplatoniciens qui recherchent dans les régions de l'empire, non encore complètement christianisées, les traces d'un paganisme censé conserver les valeurs de l'hellénisme » (p. 50). Sur les rapports entre milieux intellectuels et élites politiques voir, en plus de la référence donnée à la note précédente, M.-H. QUET, « Le sophiste M. Antonius Polémon de Laodicée, éminente personnalité politique de l'Asie romaine du II<sup>e</sup> siècle », in M. CÉBEILLAC-GERVASONI et L. LAMOINE (éd.), *Les Élités et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain, Actes du colloque de Clermont-Ferrand (24-26 novembre 2000)*, (CEFR, 309), Rome - Clermont-Ferrand, 2003, p. 401-43.

locaux de proposer des histoires familiales crédibles, la référence à l'histoire de l'Empire était alors indispensable. Les élites locales gauloises avaient à leur disposition, pour les mélanger à leurs histoires locales, les événements de *La Guerre des Gaules*. Elles pouvaient puiser des faits précis et suggestifs dans le récit de César qui n'était jamais tombé dans l'oubli. Le recours aux « lieux de mémoire » césariens était capital en particulier pour les familles « sans histoire ». Solliciter *La Guerre des Gaules* permettait également de soigner le lien avec les héritiers de Jules César, c'est-à-dire les empereurs romains, étant donné l'importance de la référence césarienne dans l'idéologie impériale. L'accord du Prince pour cet usage de la mémoire collective, patrimoine commun à tous les habitants de l'empire, était alors sans aucun doute indispensable.

## TABLE DES MATIÈRES

Éric Foulon <i>Introduction</i>	9
Mireille Cébeillac-Gervasoni, Laurent Lamoine & Frédéric Trément <i>Ad limina</i>	11

### PREMIÈRE PARTIE LES ÉLITES LOCALES VUES PAR LE REGARD DES AUTRES, HIER ET AUJOURD'HUI

Sylvie Pittia <i>Les élites siciliennes au miroir du plaidoyer cicéronien contre Verrès</i>	15
Emmanuelle Rosso <i>Élites et imitatio : la reprise par les élites des types statuariques impériaux</i>	33
Michel Christol <i>En-deçà du monde des notables : la situation en Gaule Narbonnaise</i>	59
Gino Bandelli <i>La ricerca sulle élites della Regio X nell'ultimo ventennio senatori, cavalieri e magistrati locali dall'età della romanizzazione alla morte di Augusto (225 a.C.-14 d.C.)</i>	77

DEUXIÈME PARTIE  
ESPACES CIVIQUES ET SACRÉS

ESPACES CIVIQUES

- Michel Sève  
*Le forum de Philippes, lieu d'autocélébration de l'élite municipale ?* 107
- Pierre Cabanes  
*L'évergétisme à Apollonia d'Illyrie et à Dyrrachium, à l'époque romaine* 121
- Maria Letizia Caldelli  
*Le élites locali fanno spettacolo negli edifici di spettacolo* 129
- Mireille Cébeillac-Gervasoni  
*Autocélébration des élites locales :  
quelques réflexions autour de la viabilité* 157
- Claude Briand-Ponsart  
*Autocélébration des femmes dans les provinces d'Afrique :  
entre privé et public* 171
- Céline Perol  
*L'autocélébration d'une élite urbaine : les festivités dans les livres  
de famille des marchands écrivains de Florence, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles* 187
- Patrick Fournier  
*Identités urbaines et mise en scène des élites locales  
lors des entrées royales de 1622* 205
- Mathias Bernard  
*L'autocélébration des élites locales lors des voyages officiels  
des chefs d'État et de gouvernement sous la III<sup>e</sup> République :  
l'exemple du Puy-de-Dôme* 221

ESPACES SACRÉS

- Mario Denti  
*Trois statues de culte en Gaule Cisalpine. Artistes, commanditaires  
de l'Urbs et clientèle locale à l'époque républicaine* 233
- Elisabetta Interdonato  
*Evergetismo e dediche nei santuari greci in età romana :  
il caso dell'Asklepieion di Kos* 267

Annalisa Lo Monaco	
<i>L'élite elea ad Olympia nel I secolo a.C.</i>	287

TROISIÈME PARTIE  
 ESPACES PRIVÉS,  
 TERRITOIRE ET ESPACES FUNÉRAIRES

LA MAISON

Pierre Gros	
<i>La basilique dans la maison des notables</i>	311
Alain Bouet	
<i>L'autocélébration des élites dans les thermes d'Occident au Haut-Empire</i>	329
Françoise Dumasy	
<i>L'autocélébration des élites gallo-romaines dans la peinture murale</i>	345
Yves Perrin	
<i>La peinture pariétale italienne de Claude à Titus : le temps des notables</i>	363
Pascal Vipard	
<i>Quelques manifestations d'autocélébration des membres des élites urbaines dans le cadre domestique</i>	379

TERRITOIRE ET ESPACES FUNÉRAIRES

Jean-Luc Fiches	
<i>Art et pratiques funéraires des élites dans la cité des Volques Arécomiques</i>	403
Jean-Pierre Chambon	
<i>Romanisation des élites locales dans la cité des Arvernes : le témoignage des noms de lieux du Lembronnais</i>	423
Laurent Lamoine	
<i>Autocélébration, mémoire et histoire des notables des cités des Gaules</i>	443
Frédéric Trément et Lucile Humbert	
<i>Une incinération spectaculaire au pied du puy de Dôme. Le bûcher funéraire du col de Ceyssat (Saint-Genès-Champanelle)</i>	463

QUATRIÈME PARTIE  
CHRONIQUE DES TRAVAUX ET BILAN

Mireille Cébeillac-Gervasoni et Laurent Lamoine  
CHRONIQUE DES TRAVAUX ET DISCUSSIONS

Jean Andreau  
CONCLUSIONS 525

INDICES

réalisés par Claude Chomette et Laurent Lamoine

<i>Index onomastique antique, divinités et personnages mythologiques</i>	537
<i>Index onomastique moderne</i>	549
<i>Index géographique</i>	551
Table des illustrations	563

## Collection *ERGA* - Recherches sur l'Antiquité

Centre de Recherches sur les Civilisations Antiques  
(C.R.C.A.)

### **AUTOCÉLÉBRATION DES ÉLITES LOCALES DANS LE MONDE ROMAIN**

**Contexte, Images, Textes (II<sup>e</sup> s. av. J.-C. - III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)**

Ce volume donne au lecteur une idée de la complexité des liens sociaux et politiques qui reliaient dans un même *modus vivendi* des classes sociales en apparence très différentes et le monde périphérique italien et provincial à la Ville. Comment les élites, dans toutes leurs composantes, se mettaient-elles en scène dans un but de représentation, en utilisant toutes les ressources disponibles, de l'art du portrait à l'écriture, en passant par la décoration des espaces public et domestique ? Les contributions de ce volume entraînent le lecteur en Italie, en Grèce, et dans les provinces de l'Occident romain, avec un intérêt particulier pour les Gaules, entre le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Des points de comparaison diachroniques (du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> s.) et une ouverture aux champs les plus récents de la recherche (paléoenvironnement) sans négliger ceux fréquentés depuis longtemps par les historiens, ont enrichi cet itinéraire. Au bout de ce voyage, il est apparu clairement que les élites locales empruntaient toutes les voies possibles de l'autocélébration, en multipliant à l'infini les combinaisons entre les espaces (la *domus*, les *fora* et leurs monuments, les grands sanctuaires et les nécropoles), des comportements et des manifestations civiques (l'évergétisme, les spectacles) et culturels (l'emploi du latin, l'entretien de la mémoire historique, les rites funéraires). En outre, l'ensemble des travaux a confirmé l'idée que le phénomène permettait parfois de dépasser certains clivages socioculturels, au profit de femmes ou de gens humbles se livrant à l'*imitatio* des modèles aristocratiques, et a posé une nouvelle fois la question des relations des Italiens et des provinciaux avec la Ville et le Prince.

